

## Conditions générales 2023

### Formation continue, Pro Senectute Suisse

#### Pour qui est conçu le programme?

Ce programme est élaboré en tenant compte des besoins de l'ensemble du personnel de Pro Senectute.  
Il est ouvert à toute personne salariée de Pro Senectute, aux membres des comités et du conseil de fondation, ainsi qu'aux bénévoles.  
La majorité des formations continues sont également ouvertes aux personnes externes intéressées.

#### Inscription

L'inscription est obligatoire et se fait au moyen du formulaire en ligne se trouvant au bas de chaque descriptif de formation continue :  
[www.prosenectute.ch/formation](http://www.prosenectute.ch/formation)

Les inscriptions sont consignées par ordre d'arrivée, jusqu'à la limite des places disponibles.

Une confirmation d'inscription est envoyée par courriel dans les jours ouvrés suivants l'inscription en ligne. Pour les personnes internes à Pro Senectute, une copie de la confirmation est envoyée à votre supérieur/e ou à votre personne de contact.

Environ trois semaines avant la formation continue, vous recevrez l'invitation avec les informations détaillées. Si vous n'avez rien reçu, il vous appartient de vérifier les informations auprès de Pro Senectute Suisse.

La participation à une formation engage la présence durant toute sa durée. Une formation prévue en présentiel peut être délivrée par vidéo conférence si la situation l'exige.

#### Coûts

Les coûts de formation des collaboratrices et collaborateurs et des bénévoles de Pro Senectute sont pris en charge par Pro Senectute Suisse.

Pour les externes, les coûts d'une journée de formation s'élèvent généralement à CHF 250, respectivement à CHF 190 pour une demi-journée. Les frais d'inscription pour chaque formation continue sont publiés en ligne. Une facture est envoyée après la formation.

Les frais d'hébergement et de repas (y compris les pauses) sont payés par les participants eux-mêmes. Certains lieux de formation imposent un montant forfaitaire pour les pauses; merci d'en tenir compte.

## Désistement, désinscription

Réception de l'avis de désinscription,

- moins de 30 jours avant le début de la formation: CHF 80.-
- moins de 5 jours ouvrés avant le début de la formation continue :  
pour les personnes internes à Pro Senectute, CHF 80.- ;  
pour les personnes externes à Pro Senectute, coûts complets de la formation continue selon descriptif du cours publié en ligne.

Tout désistement doit être annoncé par écrit à [formation@prosenectute.ch](mailto:formation@prosenectute.ch).

Si vous proposez une personne de remplacement, les frais de désinscription sont caducs.

En cas de maladie ou d'accident, un certificat doit parvenir dans les 10 jours suivants la formation continue. Toute absence non excusée, sans juste motif sera facturée.

## Horaire

La durée de la formation et les horaires de début et de fin du cours sont indiqués dans le descriptif de chaque formation continue.

En règle générale, une journée de formation est de six heures, en principe de 9h30-12h30 et 13h30-16h30. Cet horaire peut varier. Il peut être adapté aux souhaits du groupe, sous la responsabilité du formateur ou de la formatrice.

## Protection des données

En matière de traitement des données personnelles, Pro Senectute s'appuie sur la loi fédérale sur la protection des données (LPD). Nous ne traitons vos données que dans la mesure où nous en avons besoin pour atteindre le but concerné ou remplir des obligations contractuelles ou légales.

Les images effectuées pendant une formation sont soumises à l'accord exprès des personnes concernées. Pro Senectute Suisse est autorisée à effectuer des photographies, des films et des enregistrements sonores à des fins de publicité et de communication internes. Si vous y opposez, veuillez le faire savoir à la personne responsable le premier jour de la formation. Vous trouverez de plus amples informations sur <https://www.prosenectute.ch/fr/protection-des-donnees.html>. En vous inscrivant, vous acceptez de recevoir gratuitement la newsletter « formation continue ». Vous pouvez vous désabonner à tout moment.

## Annulation

Pro Senectute Suisse se réserve le droit d'annuler une formation, si le nombre de participant·e·s est insuffisant. L'annulation est communiquée par écrit (envoi par courrier postal ou e-mail) au plus tard 21 jours avant le début de la formation continue.

## Modification des frais et du programme

Pro Senectute se réserve le droit de modifier les frais d'inscription et le programme. Si tel est le cas, une communication officielle relative à l'actualisation des conditions générales est effectuée.

## Contact

Pour toutes questions ou informations complémentaires, n'hésitez pas à nous écrire à [formation@prosenectute.ch](mailto:formation@prosenectute.ch) ou à nous appeler au 021 925 70 10.